

auraient consenti au moment d'entrer en séance.

Le dissentiment entre le garde des Sceaux et le ministre de la guerre, était tellement vif; M. Berthaut s'était plaint, en termes si énergiques, au maréchal, d'avoir été abandonné par son collègue, que le Président craignait une rupture en pleine assemblée et crut devoir prier les deux intéressés de garder le silence, chacun de leur côté.

L'organe de M. Léon Say, le *Journal des Débats* reproche aux gauches leur imprudence, et de s'exposer, à un ministère de droite. Voici la conclusion de ce journal au sujet de la crise actuelle:

« Nous ne voulons pas trop parler des questions extérieures qui, à notre avis, devraient cependant dominer et presque étouffer toutes les autres aujourd'hui; mais, sans sortir de Versailles, est-on bien sûr qu'il n'y ait aucune imprudence à ébranler le ministère et à faire croire, ou, si l'on préfère, à côté de lui, des manifestations de principes? Si l'on s'imagine préparer ainsi l'avènement d'un cabinet plus libéral, on pourrait bien se tromper: si l'on s'imagine donner plus de force au cabinet actuel, on se tromperait plus lourdement encore. Ce ne serait pas d'ailleurs la première fois qu'en voulant pousser à gauche on aurait versé à droite. Il y a des exemples d'illusions de ce genre qui devraient inspirer aux plus hardis de sérieuses réflexions. »

D'après des renseignements très-précis, l'histoire racontée par le *Courrier de France*, relativement aux démarches que M. Dufaure aurait fait faire près du *XIX^e Siècle*, est exacte de tous points. Tant pis alors; car elle ne fait pas beaucoup d'honneur au chef de la magistrature française.

Le gouverneur de Paris a fait par-tout, hier soir, ses cuirassiers à travers les faubourgs, comme tous les soirs d'orages parlementaires.

Ces exhibitions militaires devenant rares, la population s'est un peu émue de ce spectacle inusité.

A propos de l'attitude de la Russie, le *Journal des Débats* montre que cette puissance joue gros jeu en s'exposant à voir l'Angleterre occuper Constantinople.

« Il est aussi heureux pour la Russie que pour toute autre puissance, que les clefs du Bosphore soient entre des mains faibles. Si l'Angleterre les tient jamais, et les retient comme il est probable, l'équilibre du monde en sera changé, et chargé surtout au détriment de la Russie. Il est vrai que les Russes auront la consolation d'évangéliser les Bosniaques, les Herzégoviniens, et les Bulgares, qui seront dorénavant presque aussi heureux que les Polonois. »

Les crises par lesquelles nous ne cessons de passer constatent, de plus en plus, la nécessité d'en revenir au principe de stabilité qui se rencontre dans la monarchie héréditaire. Il ne faut pas se lasser de rappeler cette vérité à notre pays. C'est ce qui vient d'être fait avec beaucoup de talent, avec une grande force de raison et de preuves par notre confrère, M. Charles de Batz-Trenquellion, rédacteur en chef de la *Guyenne*; dans une brochure de 50 pages intitulée *Les Témoins du Roi*. Notre confrère a surtout laissé parler des témoignages empruntés aux adversaires, aux ennemis mêmes de la Monarchie française, et il a complété cette éclatante déposition par celle des grands faits historiques du siècle qui s'achève.

La courte analyse suivante peut donner une idée de ce travail instructif. L'auteur entre en matière par l'exposé du « programme royal », qui a pour base le « mouvement national » de 1789. Puis viennent les « témoignages historiques », c'est-à-dire ces jugements sincères et saisissants qui, tombés des hauteurs de l'histoire, sont peut-être plus autorisés que « les opinions formées, et formulées en présence des événements. »

Nous trouvons ensuite successivement: les « témoignages républicains », les « témoignages bonapartistes », les « témoignages orléanistes », les « témoignages de l'ennemi », c'est-à-dire les déclarations hostiles de la Prusse touchant la restauration française, et, enfin, les « témoignages des faits » qui corroborent et surpassent tous les autres.

De tels écrits valent mieux, à certains égards, que les plus savantes et les plus éloquentes thèses; car ils sont pour ainsi dire, le nerf et la moëlle de ces thèses mêmes, et tout homme de bonne foi, à quelque nuance de l'opinion qu'il appartienne, y doit infailliblement puiser de salutaires enseignements.

Nos lecteurs n'hésiteront donc pas, nous en sommes convaincus, à propager activement les *Témoins du Roi* et à remercier M. de Batz-Trenquellion de ce nouveau service rendu au pays et à la cause de la monarchie.

Le prix de cette brochure est de 50 c., 60 c. par la poste; 5 fr. les 12 exempl., 6 fr. par la poste. — Adresser les demandes au bureau de la *Guyenne*, 18, rue Gouffon, Bordeaux.

On m'écrit du palais de la Bourse: « L'abstention de la spéculation, son excessive réserve dans la crainte de l'imprévu, commencent à dégénérer en futilité; par suite de la situation exceptionnelle que nous font les événements de Versailles, qui semblent nous annoncer une nouvelle crise ministérielle. »

P.-S. Ainsi que je vous l'avais fait pressentir, 8 commissaires sur 11 sont hostiles au projet de loi sur les honneurs militaires.

Au Sénat, M. Paris a déposé son rap-

port qui conclut au rejet de la loi relative aux cessations de poursuites.

DE SAINT-CHÉRON.

Un jeune officier d'artillerie, M. Gabriel Bontemps, élève à l'École d'application de Fontainebleau, est mort ces jours derniers. Sur sa tombe, le général Schnéegans, commandant de l'École, a prononcé une touchante allocution, dont nous nous faisons un devoir de reproduire le passage suivant:

« Elevé des enfances par les frères de la doctrine chrétienne, VRAIS SOUTIENS DE CEUX QUI N'EN ONT PLUS, ET DONT LE SUBLIME DÉVOUEMENT EST AU-DESSUS DE TOUT ÉLOGE, Gabriel Bontemps était parvenu par son énergie, sa droiture et la justice de ses sentiments au rang qu'il occupait parmi nous. Estimé de ses chefs, profondément aimé de tous ses camarades, il était entré, il y a huit jours à peine, à cette école, heureux et fier de servir son pays. »

« Je remercie les hommes capables de former de si belles natures. »

« Adieu, camarade, adieu ! »

On nous écrit de Versailles, le 24 :

« Les bureaux de la Chambre des députés se sont réunis aujourd'hui avant la séance, pour nommer la commission chargée d'examiner le projet de loi présenté hier par M. de Marcère, modifiant les décrets relatifs aux honneurs funèbres à rendre aux membres de la Légion d'honneur. Ont été élus :

1er bureau, M. Albert Grévy.

2e — M. Floquet.

3e — M. Devès.

4e — M. Robert de Massy.

5e — M. Rubillard.

6e — M. Langlois.

7e — M. Henri Brisson.

8e — M. D^r Laussedat.

9e — M. Girerd.

10e — M. Clémenceau.

11e — M. Chérpin.

« Tous les membres élus sont hostiles au projet du gouvernement. On dit cependant que MM. A. Grévy, Robert de Massy, Girerd et Chérpin sont disposés à faire quelques concessions en acceptant de légères modifications au projet. »

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

On annonce pour l'Exposition de 1878 un grand concours universel d'orphéons.

Cette fête aura un caractère tout spécial; toutes les sociétés qui se seront fait inscrire à ce tournoi musical recevront, deux mois avant le concours, un chœur écrit par la circonstance et qui serait exécuté en ensemble par toutes les sociétés. On estime à six ou huit mille le nombre des chanteurs qui se feraient entendre à la fois. L'effet de cette exécution sera formidable. Elle laissera loin derrière elle la cantate au canon, de Rossini.

Hier soir, le train de sept heures 28 allant de Roubaix à Lille, a été arrêté, par une cause que nous ignorons, entre Croix et Lille, au moins pendant une heure. De sorte que les voyageurs ne sont arrivés à destination qu'à neuf heures.

On a retiré du canal hier, à sept heures du soir, entre le pont de la gendarmerie et la rue du Bassin, le cadavre d'une femme paraissant âgée de cinquante ans, et misérablement vêtue.

Cette malheureuse étant inconnue et aucun papier n'ayant été trouvé sur elle, on n'a pu reconnaître son identité. On ignore, en outre, si sa mort est la conséquence d'un suicide ou d'une chute accidentelle.

Différents bruits couraient dans la foule qui s'était agglomérée autour du cadavre. D'aucuns prétendaient avoir aperçu cette pauvre femme se jetant volontairement à l'eau; certains autres, qu'étant dans un état d'ivresse complet, elle avait trébuché et roulé dans le canal.

Le cadavre a été conduit à l'Hôtel-Dieu.

Le 28 août dernier, le Conseil de préfecture du Nord a décidé, dans une affaire « Société des mineurs d'Anzin contre l'Administration des contributions directes », que les sociétés coopératives ne sont pas assujetties à la patente, quand elles ne vendent leurs marchandises qu'aux membres de la société.

Une décision dans le même sens vient d'être rendue, le 17 de ce mois, par le Conseil d'Etat.

Par une circulaire en date du 17 novembre 1876, le ministre de la guerre fait connaître que les engagements sont ouverts au titre des sections d'infirmiers et de commis et ouvriers militaires d'administration.

Les conditions d'aptitude pour entrer dans ces sections sont les suivantes :

1° Pour les infirmiers, savoir lire et écrire;

2° Pour les ouvriers d'administration :

être commis aux écritures, menuisier, boucher, boucher, tonnelier, bottelier, ouvrier en cuir, étameur, emballeur.

L'aptitude du candidat doit être, avant l'engagement, constatée par un officier d'administration comptable d'hôpital militaire ou des subsistances et s'il s'agit de commis aux écritures pour les bureaux de l'intendance, par un sous-intendant militaire.

Par arrêté préfectoral, les conseils municipaux de toutes les communes du département se réuniront du 1er au 10 décembre prochain, à l'effet de nommer :

1° Un délégué pour faire partie de la commission chargée des opérations préliminaires de la révision des listes électorales municipales et politiques;

2° Deux autres délégués qui seront adjoints aux membres de cette commission pour le jugement des réclamations (du 5 au 9 février).

Dans les communes divisées en sections électorales municipales, il devra être nommé autant de fois trois délégués qu'il a été établi de sections par le conseil général dans sa dernière session.

Reményi, le grand violoniste hongrois, qui se fixe désormais en France, fera prochainement une tournée artistique dans le Nord.

Nous apprenons la mort d'un artiste lillois, qui fut personnellement un homme des plus recommandables : M. Bureau, graveur, a succombé, hier soir, aux suites d'une pleurésie. La *Biographie lilloise* de M. H. Verly, contient, à son sujet, la notice suivante :

« Bureau (Fr.-Aug.), graveur en médailles et cachets, est né à Lille, le 1er mai 1809. Le plus remarquable de ses travaux est la grande médaille commémorative du voyage de l'empereur Napoléon III à Lille, en août 1867, et portant sur l'envers la reproduction minutieuse de la Porte de Paris. M. Bureau est élève de son frère Joseph, auquel on doit un certain nombre de vignettes et de portraits estimés. »

Nous apprenons la mort d'un amateur de peinture du département, M. Fouques, de Wagnonville. — On nous assure qu'il laisse à la ville de Douai ses importantes collections de peinture et de sculpture.

Une médaille d'or de 1re classe vient d'être décernée à M. Coulon, instituteur à Villers-Outréau, comme lauréat du concours d'inséctologie, organisé dans l'Orangerie des Tuileries, entre tous les instituteurs de France.

Il est question de remplacer par des numéros percés à jour sur plaque de cuivre les pattes à numéros en étoffe, actuellement en usage sur les vêtements de toute la troupe. On réaliserait à ce changement une grande économie, ainsi que d'autres avantages qui ont été démontrés.

Dans la journée d'hier jeudi un ajusteur de l'usine de Fivès, le nommé Ch. Delos, âgé de 29 ans et domicilié à Lesquin, était en train de manoeuvrer un wagonnet chargé de fer quand son pied s'est engagé dans un des rails qui suivait la voiture. Il ne put malheureusement le dégager assez vite pour éviter l'accident dont il fut victime, il eut les quatre petits doigts écrasés. Après un premier pansement opéré par M. Deblonde, médecin, il fut transporté à l'hôpital Saint-Sauveur.

Nous savons que M. Théophile Rassemont va rouvrir sa salle d'armes, au café de la *Tête d'Or*, contour Saint-Martin.

Afin de donner à cette réouverture, son caractère particulier, M. Rassemont donnera lundi prochain, 27 novembre, dans son local, indiqué plus haut, une séance d'escrime, à laquelle prendront part plusieurs maîtres.

C'était hier, vigile de la fête de Sainte-Catherine, patronne des jeunes filles. Tous les étalages des pâtisseries portaient des gâteaux de toutes sortes, ornés de fleurs de toutes nuances; des éventails, établis, pendant toute la journée, sur la Grand'Place, offraient aux nombreux *souhauteurs* empressés, mille bouquets frais comme en plein printemps. L'animation était grande.

L'histoire de Sainte-Catherine est assurément la plus intéressante de toutes celles des jeunes vierges martyres dont la rage du paganisme a fait de sublimes hécatombes. Nous allons en raconter les principaux passages à nos lectrices.

Sainte-Catherine est née à Alexandrie (Egypte) au III^e siècle. Douée d'une beauté extraordinaire, la jeune fille se distinguait encore par la grâce de son esprit et sa vertu. Signalée comme chrétienne, inculpable dans sa foi, elle fut jetée en prison, et accablée de tortures jusqu'au moment où elle subit le suprême martyre, la mort, le 25 novembre 307, à l'âge de dix-huit ans.

Les supplices qu'on fit endurer à la courageuse vierge sont innombrables et raffinés de cruautés; on la frappait avec des foudres garnis de pointes de fer. Elle mourut décapitée et attachée sur une roue sur laquelle était disposée des lames acérées.

La légende rapporte qu'au VIII^e siècle, son corps fut retrouvé en Egypte, et transporté par les anges sur le mont Sinaï, au monastère de Sainte-Hélène. C'est pour garder ces reliques, dans ce monastère, en même temps que pour protéger les pèlerins qui venaient les visiter, que fut instituée en 1063, par les croisés, l'ordre militaire de Sainte-Catherine.

Un autre ordre de Sainte-Catherine, spécialement affecté au sexe féminin, fut fondé par Pierre-le-Grand, vers 1714, en mémoire du dévouement de sa femme Catherine, lors de son désastre sur le Pruth.

Les peintres ont toujours représenté Sainte-Catherine debout, devant la roue, instrument de son martyre, et tenant une palme à la main.

Sainte-Catherine a été aussi, pendant longtemps, la patronne des garçons, des collégiens. Avant la révolution, dans les collèges de Paris, on faisait soutenir aux écoliers, des thèses, le jour de la Sainte-Catherine, patronne; thèses qu'on nommait *Catherine-nettes*, du nom de la sainte.

Pour la chronique locale, G. Baudouin

Voici le programme des morceaux que fera entendre la Grande Harmonie, lundi prochain, à 11 heures et demie, à la messe de *Ste-Cécile*, à l'église Saint-Martin :

1. Prélude religieux et marche nuptiale de Wagner, arrangés par Paulus.
2. Antienne de Mayseder, arrangé par Victor Delannoy.
3. Fantaisie sur des motifs d'Hérold, arrangée par Hanssens.

DOUAI. — Dans la nuit de mercredi à jeudi, le feu a détruit une grange appartenant à M. Riquet, cultivateur à Roost-Warendin. Les pertes s'élevaient à 6,500 fr. couvertes par une assurance de 8,000 fr.

CAMBRAI. — Hier matin, un autre incendie a consumé à Busigny une partie de l'habitation de M. J. Patte, bijoutier. Les pertes se montent de 12 à 15,000 fr. On ignore à combien s'élève le chiffre de l'assurance.

CAMBRAI. — Une médaille d'or de 1^{re} classe vient d'être décernée à M. Coulon, instituteur à Villers-Outréau, comme lauréat du concours d'inséctologie, organisé dans l'Orangerie des Tuileries, entre tous les instituteurs de France.

HAZEBROUCK. — La répression de la fraude continue avec la plus grande activité dans le département. Nous avons chaque jour à signaler de nouvelles prises.

Des préposés douanes de la brigade d'Houtkerque, étant en embuscade, virent un dernier jour venir vers eux deux hommes chargés qui, à leur approche, prirent la fuite à travers champs en abandonnant leur balle contenant 90 kilog. de tabac belge.

Le même jour, des préposés de la brigade d'Hardifort ont découvert, sur le territoire de cette commune, trois charges de tabac étranger, du poids total de 125 kilog.

Etat-Civil de Roubaix.

DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 22 novembre. — Jean-Baptiste Vandenberghe, Au cul de four. — Henri Vienne, Grande Rue, cour du Petit-Paradis, 1. — Marie Haec rue du Fontoy, 151. — Berthe Fournier, rue du Vieux-Abravoire, 7. — Cois Esckin, rue des Fossés, 32. — Marie Luyckx, rue de la Lonrue-Chemie, 31. — Marie Moulin, rue Darbot, cour Tiberghien. — Berthe Herbaux, rue de l'Abattoir, 5. — Georges Spriet, rue Vallon.

MARIAGE. — Théodore Meuriche, 28 ans, menuisier et Mélanie Sagaré, 26 ans, couturière.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 22 novembre. — Octave Desable, 21 jours, Grande Rue, cour Lefebvre, 5. — Julie Noelle, 79 ans, rue du Collège, 35. — Achille Mahies, 36 ans, tisserand, Hôtel-Dieu. — Xavier Tahon, 1 an, rue Ste Thérèse, 28. — Marie Catoire, ménagère, rue de la Bass-Masure, cour Lagache, 23.

CONVOIS FUNÉRAIRES ET OBITS

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 27 novembre 1876, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Mademoiselle HORTENSE-ÉUGÉNIE-JOSEPH FERRAILLE, décédée à Roubaix, le 27 novembre 1875, à l'âge de 21 ans et 1 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré au Maître-Autel de l'église paroissiale de Saint-Martin, à Roubaix, le mardi 28 novembre 1876, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur PIRAR-ACQUST-MARIE-JOSEPH MOTTE-MOTTE, président du tribunal de commerce, décédé à Roubaix, le 23 novembre 1874, à l'âge de 46 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 27 novembre 1876, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur BONAMI-JOSEPH DESCHAMPS, époux de Dame SOPHIE LECLERCQ, décédé à Roubaix, le 23 octobre 1874, à l'âge de 70 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amis et connaissances de la famille BOUCHE-WANIN, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur AUGUSTE BOUCHE, veuf de Dame JOSEPHINE WANIN, décédé à Roubaix, le 25 novembre 1876, à l'âge de 78 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennel qui auront lieu le lundi 27 courant, à 9 heures, en l'église Sainte-Élisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Pile, 78.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 27 novembre 1876, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Adèle DELES-CLU-É, veuve de Monsieur Louis DUTRIEU, décédée à Roubaix, le 23 novembre 1875, à l'âge de 78 ans et 6 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

AVIS IMPORTANT

LES ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES des cantons de Roubaix et de Lanoy, publiées dans le *Journal de Roubaix*, peuvent être reproduites gratuitement — à la demande des intéressés — dans deux autres journaux politiques et quotidiens de l'arrondissement.

La Gazette de Tourcoing et la Vraie France, de Lille.

Les annonces de ventes, les annonces commerciales, les demandes et offres d'emplois, etc., etc., publiées dans le *Journal de Roubaix*, peuvent être reproduites à prix réduits dans

La Gazette de Tourcoing ou dans la Vraie France, de Lille

Le cabinet de M^r RODET, avocat, agréé près le tribunal de commerce de Tourcoing, est situé rue de Lille, 46.

AVIS AUX SPORTSMEN

Les amateurs de chevaux sont informés que M. Piquet est arrivé à Lille. Il a amené avec lui, un magnifique cheval, trotteur émérite recommandable par la légèreté de ses allures et capable de la plus grande vitesse.

Les amateurs sont invités à l'aller visiter, au manège civil de Lille. Il est visible de 9 heures du matin à midi, et de 5 heures de l'après-midi, à partir du 25 jusqu'au 30 novembre. 12514

Cour d'assises du Nord

Audience du 22 novembre

Léon-Jules Ténier est entré comme employé chez MM. Boitelle frères, banquiers à Cambrai, au cours de 1867, muni des meilleures recommandations. Au commencement de 1868, il prit la charge de caissier.

Il remplit fidèlement ses fonctions pendant les années 1868 et 1869, mais, à partir de 1870, abusant de la confiance qu'on avait en lui MM. Boitelle, mettant habilement à profit les événements de la guerre et d'une grave crise commerciale, il se livra à une série de détournements et de faux.

C'est seulement au mois de septembre 1875, pendant l'absence de Ténier, appelé sous les drapeaux comme réserviste, que l'employé chargé de le remplacer s'aperçut du désordre qui régnait dans les écritures et en prévint MM. Boitelle.

Ce désordre n'avait d'autre but que de dissimuler les détournements commis. Le résultat du travail du comptable commis pour opérer la vérification des effets, que Ténier s'est rendu coupable depuis juillet 1870 jusqu'en septembre 1873 de trente détournements, dont le total s'élève à 13,560 fr. 2 c.

L'examen des livres a également permis de constater que Ténier avait commis des falsifications d'écriture pour dissimuler ses détournements.

Ténier a follement dépensé les fonds obtenus à l'aide de ces détournements. Déclaré coupable avec circonstances atténuantes, Ténier est condamné à 2 années d'emprisonnement.

Défenseur : M^r D'hooghe.

2^e affaire. — Tentative de vol. — Clovis Dufès est accusé d'avoir à Felleries, le 27 août dernier, commis une tentative de vol sur un jeune fille de 18 ans.

L'affaire, à raison d'un incident survenu au cours des débats, est remise à une prochaine session.

Défenseur : M^r Louis Legrand.

3^e affaire. — Edouard Boudry, dit Daniau, a été nommé huissier près le tribunal de Cambrai en octobre 1867. D'une intelligence ordinaire, ayant acquis par un long stage dans l'étude paternelle la pratique des affaires, mais faible de caractère, dépourvu d'énergie, d'un tempérament insouciant et paresseux, Boudry n'avait aucune des qualités nécessaires pour maintenir la prospérité de sa charge.

Dès 1869, des plaintes commencèrent à être portées contre lui; les avertissements sévères et les menaces de poursuites disciplinaires qui lui furent adressés n'amenèrent qu'un changement apparent dans sa conduite. S'il ne s'approprie plus les fonds de ses autres clients, c'est qu'il a trouvé un moyen plus facile de se procurer des ressources considérables.

Boudry était, en effet, chargé par la maison de banque Boitelle frères, de Cambrai, d'opérer le recouvrement d'effets tirés sur des personnes demeurant à Cambrai, ou y ayant élu domicile. Profitant du désordre que les événements de 1870 avaient jeté dans les affaires de cette maison, désordre encore augmenté par les agissements d'un caissier infidèle, il a recouvert un certain nombre d'effets dont il a dépensé le montant pour ses besoins personnels.

Il se démontre par la vérification de ses registres et de ceux de la maison Boitelle que Boudry s'est ainsi approprié le montant de 23 effets touchés par lui, et que le montant de ces détournements s'élève à la somme de 7,124 francs 15 centimes.

Boudry reconnaît tous les faits qui lui sont imputés, il se borne à dire qu'il ne croyait pas que le total des sommes par lui détournées fût supérieure à 5,000 francs.

Après les débats, Boudry, déclaré non coupable, a été acquitté.

Défenseur : M^r Hattu.

Audience du 23 novembre 1876.

Un Assassinat.

L'accusé est le nommé Joseph Lapaix, âgé de 48 ans, né à Glageon, le 26 septembre 1828, scieur de long, demeurant audit Glageon.

Voici les faits :

Le dimanche 9 juillet 1876, entre trois et trois heures et demie de l'après-midi, le sieur Théophile Jourdain suivait un sentier qui part de la route de Glageon à Fourmies pour rejoindre à l'angle de la maison du sieur Lapaix un chemin plus large et un groupe de maisons dépendant du hameau de Couplevois-Glageon; ce sentier bordé à droite par une haie, à gauche par la pâture Lapaix, longe celle-ci dans une grande partie de son parcours. Avant d'atteindre cette pâture, le sieur Jourdain aperçut à environ 70 pas un homme couché par terre contre la haie. Il le reconnut aussitôt pour le nommé César Bertrand.

A quelques pas de lui sur le sol, étaient aussi un râteau et un chapeau de paille, ce n'est qu'en s'approchant qu'il aperçut par terre, sous la tête de Bertrand une large plaque de sang et constata que cet individu venait d'être tué. Jourdain apprit immédiatement cette nouvelle à la femme et au fils de Bertrand qui venaient de le quitter pour aller faner dans les champs. Ils ne voulaient pas croire à un malheur si soudain. Ils furent obligés de se rendre

à l'évidence en voyant le cadavre étendu dans le sentier. Plusieurs personnes arrivèrent bientôt; la foule était indignée. Les traces de sang furent relevées avec soin. On en trouva des gouttes encore fraîches qui conduisirent dans la direction de la maison Lapaix. Dès là, parmi les assistants on désignait hautement Lapaix comme l'auteur du crime. Lui seul, dans le village était brouillé avec Bertrand à l'occasion d'un procès-verbal, et déjà, deux mois auparavant, il avait, à ce sujet, proféré des menaces de mort contre son adversaire. Ces soupçons se changèrent bientôt en certitude. Cinq ou six enfants ayant grimpé sur la haie pour essayer de découvrir le coupable, avait aperçu au fond de la pâture un homme qui regardait de tous côtés à la dérobée, en se cachant le plus possible. Aux cris des enfants, le sieur Jourdain courut dans cette direction.

Arrivé à l'extrémité de la pâture, il vit tout à coup Lapaix se lever à son approche d'un petit fourré où il s'était dissimulé. Il se décida à venir près du cadavre; en l'apercevant, ses traits se contractèrent malgré lui; son attitude révélait sa culpabilité. On trouva derrière sa maison, caché sous l'appentis, une haie couverte de sang encore frais à laquelle adhérait des cheveux pareils à ceux de la victime.

Lapaix se décida enfin à entrer dans la voie des aveux.

C'est par vengeance qu'il a tué Bertrand, parce que ce dernier avait assigné son beau-père, le nommé Buisart, en paiement d'une dette que celui-ci avait du payer, bien qu'il prouvât l'avoir déjà acquittée. Rien ne prouve l'exactitude de cette assertion. Tous ceux qui ont connu Bertrand, affirment que c'est un fort honnête homme, incapable de réclamer ce qui ne lui était pas dû. Quoiqu'il en soit, ce procès avait excité chez Lapaix un vif ressentiment. Le jour du crime sa femme étant allée à Trélon, s'informa du règlement de la dette envers Bertrand. Elle avait appris que le compte s'était soldé par 1,516 fr., et que Bertrand avait réclamé 34 fr. pour intérêts.

Au cours de l'information Lapaix s'est écrit : « Ce sont ces intérêts qui m'ont fait faire cela. » Ce qui est certain c'est que cette nouvelle avait excité au cœur du plus haut point. Sur ces entrefaites, il vit passer devant sa maison César Bertrand. Furieux, il sortit précipitamment, courut prendre sa haie qui était près de la grande porte de sa grange, et se mit à la poursuite de Bertrand. Arrivé en face de sa victime qui s'était retournée au bruit de cette course, il lui cria : « Arrête, brigand, voleur, tu m'as volé 1,500 et des francs, tu mérites que je te f... un coup de haie. — Je te le défends, » aurait répondu Bertrand, cherchant à parer avec son râteau la haie déjà levée sur sa tête. D'un premier coup le râteau fut jeté par terre, mais l'accusé déclare qu'il l'attrapa à tort et à travers sur la tête de Bertrand, jusqu'à ce que celui-ci tombât. Quatre coups au moins ont été portés. Le plus terrible avait complètement brisé le crâne et les fragments étaient enfoncés dans la substance cérébrale. Aussi Bertrand est-il tombé sans pousser un seul cri. Le crime accompli, l'accusé s'est sauvé le long de la pâture, où on pouvait le suivre à la trace par les gouttes de sang tombées de la haie qu'il tenait à la main.

Depuis deux mois l'accusé avait l'intention bien arrêtée de tuer Bertrand; à plusieurs reprises il avait proféré des menaces de mort contre ce dernier, deux témoins lui ont entendu dire qu'il viendrait bien à bout de Bertrand père et fils, et que s'il n'était pas assés fort, il se servirait de sa haie pour les assommer.

Déclaré coupable avec circonstances atténuantes, l'accusé est condamné aux travaux forcés à perpétuité.

Défenseur : M^r Hattu.

Au début de l'audience du 23 est venu l'affaire Louis Delobocque